Diplôme de Formation générale en sciences médicales (DFGSM)

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

UFR/Institut :
UPEC - UFR de Santé

Type de diplôme :
Diplôme d'Etat en Médecine

Niveau(x) de recrutement :
Bac + 1

Niveau de diplôme :
Bac + 3

Lieu(x) de formation :
Créteil - Campus Henri Mondor

Durée des études :
2 ans

Accessible en :
Formation initiale

Présentation de la formation

Les objectifs et modalités du DFGSM sont règlementés par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.
Ce premier cycle dure trois ans et mène au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM).
Le DFGSM délivre un grade licence et permet de valider 180 crédits européens (ECTS).

> Arrêté du 22 mars 2011 (relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales)
> Arrêté du 8 avril 2013 (relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales)

Capacité d'accueil

Effectifs selon le nombre d'étudiants admis en filière médecine (numérus apertus), les étudiants admis par voie de passerelle et selon le nombre de redoublants (total approximatif par année : 300)

Compétence(s) visée(s)

Les enseignements du DFGSM doivent permettre à l'étudiant :
• L'acquisition des connaissances scientifiques de base (biologie, certains aspects des sciences exactes et des sciences humaines et sociales) indispensables à l'exercice des métiers médicaux.
• L'approche fondamentale de l'homme sain et malade : la sémiologie.

Parmi les enseignements organisés, figurent également : un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage de la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche dans le champ de la santé.

Poursuites d'études

L'arrêté prévoit l'élaboration progressive du projet de formation des étudiants, et donc la possibilité de se réorienter par le biais de passerelles, notamment vers d'autres licences, qu'elles concernent ou non la santé. Ceci découlant de la mise en place du système LMD dans nos études.

Débouchés professionnels

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

Environnement de recherche

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent permettre un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du

tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

Organisation de la formation

Les enseignements conduisant au diplôme de formation générale en sciences médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Leur organisation est définie par les instances de l'université, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche médicale.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.
Détails des enseignements de DFGSM 2 et 3 dans les documents précisant les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) en vigueur.

Stage / Alternance

DFGSM 2

• Stage infirmier avant le début de l'année universitaire (juillet ou août) : initiation pratique à des gestes techniques, diagnostiques et d'hygiène assurés par les cadres supérieurs de soins et cadres de soins des structures internes de pôles ou des pôles en lien avec la Direction des Soins Infirmiers de l'hôpital.
• Stage de sémiologie : visant à initier à l'étude des maladies. **Il débute en janvier** et est encadré par un chef de clinique **jusqu'à avril-mai**. (2 fois 3 semaines à raison de 5 demi-journées par semaine)
• Stage SAMU: une journée. Validation par la présence et la réalisation de gestes techniques.
• Stage en laboratoire: une matinée dans le Département de Pathologie, Pôle de Biologie-Pathologie, Hôpital Universitaire Henri Mondor.

DFGSM 3

• Stage hospitalier de sémiologie : visant à initier et/ou approfondir l'apprentissage des signes des maladies. **Il débute en septembre** et est encadré par un chef de clinique **jusqu'à mi-décembre** (2 fois 3 semaines à raison de 5 demi-journées par semaine).
• Stage pratique de sémiologie chirurgicale: périodes dédiées avec ateliers par spécialité, organisé durant la 2ème période de l'année (sémiologie chirurgicale générale, ORL, ophtalmologie)
• Stage en laboratoire : une matinée dans l'unité de Microbiologie, Pôle de Biologie-Pathologie, Hôpital Universitaire Henri Mondor.
• Ateliers pratiques de psychologie médicale: **12 séances de 2,5 heures** en groupes restreints de 10 à 12 étudiants **à l'UFR de Santé** durant la 2ème période d'enseignement.
• Stage SAMU : une demi-journée.

> Charte des stages et gardes

Modalités d'admission en formation initiale

DFGSM 2

1) Être admis en sélection d'entrée à la filière médicale (via la LAS disciplinaire majeur Santé "LSPS" ou une LAS disciplinaire mineur Santé)
2) Ou par admission directe par le biais de la passerelle

DFGSM 3

1/ soit avoir validé le DFGSM2.

2/ soit, en fin d'année, il est permis de passer en DFGSM 3 avec 2 dettes maximum (1 par semestre), sauf décision spécifique à chaque cas particulier des membres du jury et/ou éventuel contrat pédagogique.
Ces dettes devront impérativement être résorbées en cours de DFGSM 3 ou l'étudiant redoublera. Dans ce cas, il conservera les unités, systèmes ou enseignements validés ; le stage de sémiologie (2x5 semaines) devra obligatoirement être refait et à nouveau validé.

3/ soit par admission directe par le biais de la passerelle.

Candidature

Admission directe définie par l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

> Etudes médicales : Passerelles - Admission directe

Responsables pédagogiques

Responsables pédagogiques :
Florent EYMARD et Mehdi KHELLAF

Scolarité

Faculté de Santé - Université Paris-Est Créteil (UPEC)
8 rue du Général Sarrail - 94010 Créteil Cedex
Département des études médicales - Bât. modulaire A - 1er étage
DFGSM 2 : dfgsm2@u-pec.fr - 01 49 81 35 08
DFGSM 3 : dfgsm3@u-pec.fr - 01 49 81 35 07

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
61, avenue du Général-de-Gaulle
94010 Créteil cedex